

ARRETE N°A2024_144

PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de Château Garnier,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération en date du 24/11/2022 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 08/11/2022,

Vu l'arrêté n°2020/159 en date du 31/12/2020 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de **Adjoint technique principal de 2ème**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	CAUET Antoine	H	Adjoint technique territorial	04/07/2024	01/09/2024
2/..../...../..../.....
3/..../...../..../.....
4/..../...../..../.....

Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021)

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	2
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	0
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	0
Effectif du grade d'avancement	2	0

